

SÉANCE DU 3 AVRIL 2019

DÉCISION N° 2019 / 73 / PMO / 2

**PROJET DE MOBILITÉ OUEST /ANNECY-FAVERGES (74)
LIAISONS OUEST DU LAC D'ANNECY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
- vu le courrier du 6 décembre 2016 du Président du conseil départemental de Haute-Savoie et le dossier annexé,
- vu sa décision n°2017/2/PMO/1 du 14 janvier 2017, désignant Madame Isabelle BARTHE comme garante du processus de concertation avec le public mis en place par le conseil départemental de Haute-Savoie sur le projet de mobilité ouest, comprenant la réalisation d'un tunnel sous le massif de Semnoz, une nouvelle voirie urbaine à la sortie d'Annecy et des aménagements de la RD 1508 permettant la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) entre Annecy et Faverges.
- vu le bilan de la concertation établi par la garante le 17 février 2019,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique :

La Commission nationale prend acte du bilan de Madame Isabelle Barthe, garante de la concertation préalable du projet de Mobilité Ouest Annecy-Faverges, appelé ensuite Liaisons ouest du lac d'Annecy.-

La Présidente



Chantal JOUANNO